

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE 2024

En pleine période estivale (Juillet _ Août) la réservation est fortement conseillée.

Les conditions annoncées ci-dessous sont valables pour toute la période d'ouverture du camping.

Hors saison du 1^{er} avril au 30 juin et du 1^{er} septembre au 1^{er} octobre c'est à la carte ☺ !

Ø Comment réserver? Il vous suffit pour cela de nous retourner le contrat de réservation dûment rempli se trouvant au recto de cette feuille, accompagné du montant de l'acompte demandé (25% du séjour) , ainsi que les frais de dossier (de 10 à 18 € suivant les périodes) et les frais d'assurance annulation (5% de votre séjour si vous souhaitez y souscrire). Ou de procéder directement à la réservation en ligne (contact@fermedevilleneuve.com)

La réservation en locatif se fait du samedi (ou mercredi sur certains locatifs) 16 heures au samedi (ou mercredi sur certains locatifs) 10 heures en Juillet et Août.

NB : Si vous réservez par courrier, avant tout envoi du contrat de réservation, veuillez nous téléphoner afin de définir ensemble les disponibilités restantes et effectuer une « pré-réservation » valable 7 jours, le temps de recevoir votre courrier.

La réservation sera officielle dès la réception du contrat et de l'acompte et après l'accord par notre structure.

Une confirmation de cette réservation, une copie du contrat de réservation, un devis détaillé ainsi que l'inventaire du locatif vous parviendront alors par retour de mail.

La location est personnelle, il est interdit de sous-louer ou de céder l'emplacement à un tiers.

Ø L'EMPLACEMENT: L'emplacement sera à votre disposition à partir de 14 heures. La réception est ouverte jusqu'à 19 heures. Nous vous demandons de bien vouloir nous prévenir de tous retard. Passées 24 heures sans nouvelle de votre part, nous reprenons la disposition de la location et annulons la réservation. La totalité de votre séjour sera due.

Ø La location: La location sera à votre disposition à partir de 16 heures. La réception est ouverte jusqu'à 19 heures. Nous vous demandons de bien vouloir nous prévenir de tous retard. Passées 24 heures sans nouvelle de votre part, nous reprenons la disposition de la location et annulons la réservation. La totalité de votre séjour sera due.

- **Réservation à moins de 30 jours avant l'arrivée en location et en emplacement :** la totalité du séjour sera exigée à la réservation par carte bancaire.
- **À défaut de paiement intégral 30 jours avant l'arrivée,** l'établissement se réserve le droit de considérer que la réservation est annulée. Les sommes versées à titre d'acompte restent acquises par le loueur.
- **Modes de règlement :** le paiement peut être effectué par carte bancaire, chèques vacances ou chèques e-connect (uniquement pour le paiement du séjour), chèques (aucun paiement par chèque n'est accepté sur le camping) ou virement bancaire (un RIB de l'établissement vous est communiqué sur simple demande au camping).
- **Les tarifs s'entendent TTC** avec un taux de TVA de 10 % applicable au jour où ils ont été déterminés. Toute modification ultérieure du taux de TVA applicable, survenue entre le moment où les tarifs ont été déterminés et la facturation du séjour, entraînera une modification corrélative du prix TTC, ce que le client accepte sans réserve.
- **Les mineurs** doivent impérativement être accompagnés d'un adulte, leurs parents ou tuteurs légaux. La Ferme de Villeneuve se réserve le droit d'annuler toute réservation validée en présence de mineurs non accompagnés d'un adulte, de leurs parents ou tuteurs légaux et les sommes versées ne seront pas remboursées.
- **Les plans et photos** présentés sur nos supports de communication sont non contractuels.

Ø Le séjour: Le séjour prend effet au jour de la réservation.

En cas de retard à l'arrivée ou de départ anticipé, la facturation du séjour sera calculée en fonction des dates de réservation figurantes sur le contrat.

Le paiement total du séjour sera effectué 30 jours avant votre arrivée sur le camping. En cas de retard ou de non

paiement la réservation sera considérée comme annulée.

Ø Informations et Tarifs

- **Ø La caution est de 250 € pour tous les locatifs et elle vous sera demandée à votre arrivée.** Le jour de votre départ une visite de la location sera effectuée après votre départ. Votre caution sera détruite dans les 24h.
- En cas de nettoyage non fait: 100€ seront retenus sur la caution.
- En cas de détérioration du matériel la totalité de la caution sera retenue.

Si aucun problème ne se pose, la totalité de la caution sera détruite.

La caution est de 150 € pour le kit bébé. Le matin de votre départ une visite du matériel sera effectuée:

En cas de nettoyage non fait: 77€ seront retenus sur la caution.

En cas de détérioration du matériel la totalité de la caution sera retenue.

Si aucun problème ne se pose, la totalité de la caution sera détruite.

- **Personnes supplémentaires :** pour des raisons de conformité et de sécurité, le nombre de personnes indiqué ne peut être dépassé sachant qu'un bébé compte pour une personne. Si le nombre de personnes excède la capacité maximale de l'hébergement, la direction se réserve le droit de refuser l'accès à l'établissement et les sommes versées ne seront pas remboursées. Nous vous rappelons que le nombre maximal de personnes sur les emplacements est de 6.
- **Taxe de séjour :** d'un montant variable selon les communes et dépendant du classement préfectoral de chaque établissement, elle est perçue pour le compte de la municipalité et est payable avec le solde de votre séjour. Les montants encaissés, par jour et par personne de plus de 18 ans, sont prévisionnels. Si le montant de la taxe venait à augmenter, le complément sera alors demandé au client.
- **Animal :** **Les animaux ne sont pas admis dans les locatifs en saison. Aucune exception sera faite même si l'animal reste à l'extérieur du locatif. Hors saison les animaux sont acceptés dans les mobil home confort moyennant une redevance de 5€ par nuit, un seul animal est accepté par locatif.**



Sur les emplacements de camping, les animaux doivent être tenus en laisse. Le carnet de vaccinations est obligatoire et doit être à jour.

Les animaux ne sont pas admis sur les lieux de restauration. Merci de votre compréhension.

Ø Votre séjour

- **Tous nos locatifs sont non fumeurs.**
- **Durées de séjour et horaires emplacements :** le tarif est proposé à la nuit. Les emplacements sont disponibles à partir de 14 h et doivent être libérés pour 12 h.
- **Durées de séjour et horaires locatifs :** nos réservations s'effectuent à la nuit (sous réserve d'un minimum de 2 nuits consécutives). Les locatifs sont disponibles à partir de 16 h et doivent être libérés avant 10 h.
- **Locations :** l'installation d'une toile de tente n'est pas autorisée sur la parcelle. Possibilité de louer un emplacement à côté.
- **Assurance civile obligatoire.**
- **Assurance locative :** le client doit vérifier auprès de son assurance qu'il dispose d'une extension villégiature dans le cadre de son contrat d'Assurance Habitation et de ses conditions de garantie. Si tel n'était pas le cas, le locataire est tenu de s'assurer contre les risques inhérents à son occupation. À savoir : vol, perte, dégradation d'effets personnels (valises, objets, mobiliers, valeurs, véhicules, vélos...). Il doit également s'assurer pour les dégradations qu'il pourrait causer dans l'hébergement donné en location ou dans l'établissement, de son fait ou de celui de ses accompagnants. Les clients devront justifier de leur assurance à la première réquisition.
- **DROIT A L'IMAGE :** **Vous autorisez le camping ou son représentant à vous photographier, vous enregistrer ou vous filmer pendant votre séjour et à exploiter les dites images sur les supports de présentation et de promotion du camping. Cette autorisation est consentie à titre gratuit et pour tous les pays.**

Ø Annulation

- **La Ferme de Villeneuve vous propose de souscrire à une garantie annulation et interruption de séjour**, par l'intermédiaire de son partenaire Neat. Cette assurance offre la possibilité au client de se faire rembourser par Neat les frais d'annulation de sa réservation en cas de survenance d'un évènement empêchant son départ, ou les nuits non consommées lors de son séjour en cas de survenance d'un évènement retardant son arrivée ou écourtant son séjour.
- **Son montant, correspondant à 5% du montant de l'hébergement** (location ou emplacement camping avec personnes supplémentaires), est payable intégralement et uniquement lors de la réservation.
- Dans le cadre d'un dossier de réservation avec plusieurs séjours, si vous avez souscrit à l'assurance annulation et que vous annulez, l'annulation concernera l'ensemble des séjours du dossier.
- Les évènements couverts sont ceux prévus dans les conditions générales de l'assurance annulation disponibles sur notre site internet www.fermedevilleneuve.com ou sur simple demande par téléphone au 05.53.30.30.90.
- **En cas de sinistre ouvert**, le client doit avertir La Ferme de Villeneuve par téléphone de son désistement et prendre contact avec Neat en suivant les modalités décrites dans les conditions générales de l'assurance annulation et ceci, dans les 10 jours suivant la survenance du sinistre, et en fournissant à Neat les renseignements nécessaires avec documents justificatifs.
- **Sans souscription à l'assurance annulation, aucun remboursement ne sera possible et ce, pour quel que motif que ce soit.**
 - Annulation à plus de 30 jours de l'arrivée sur site : 25% de frais correspondant à l'acompte versé pour un locatif ou pour un emplacement camping + les frais de dossier.
 - Annulation à moins de 30 jours de l'arrivée sur site : 100% de frais.